



Commune de Léglise

Rue du Chaudfour, 2 - B-6860 LEGLISE
063 43 00 00 (01)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON PORTANT EXÉCUTION DU DÉCRET MODIFIANT DIVERS TEXTES EN CE QUI CONCERNE LES COURS D'EAU, PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIF AUX NOTIFICATIONS ET AUX AUTORISATIONS QUI PEUVENT ÊTRE DÉLIVRÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 58 BIS DE LA LOI DU 12 JUILLET 1973 SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU PRIORITAIRES POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES

(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
Vendredi 16 octobre 2020	Lundi 26 octobre 2020	Jeudi 10 décembre 2020 à 12h	Brigitte MATHU – 063/43 00 08 – brigitte.mathu@communeleglise.be Orphise PERLEAU – 063/43 00 02 – orphise.perleau@communeleglise.be

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, les jours ouvrables de 8h30 à 12h et les samedis de 9 à 12h. Pour les consultations le samedi matin, un rendez-vous doit obligatoirement être pris au plus tard 24h à l'avance auprès de Mme Brigitte MATHU (063/43.00.08) ou de Mme Orphise PERLEAU (063/43.00.02).

Le dossier est également consultable sur le site internet suivant : enquetepublique-coursdeau.wallonie.be

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 10 décembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du gouvernement wallon
Via courriel : legislation.dcenn.dgo3@spw.wallonie.be ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement – SPW ARNE Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau et du Bien-être animal Direction des Cours d'eau non navigables Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Léglise, le 15 octobre 2020.

Par le Collège communal,

Le Directeur Général
(s.) M. CHEPPE

Le Bourgmestre,
(s.) F. DEMASY

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigerait la déclaration environnementale et adopterait le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.